

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Mai

ENFIN!

La Chambre vient de décider, sur la demande de M. Jullien, député de Loir-et-Cher, qui en est le rapporteur, que la proposition de loi relative au renouvellement partiel serait mise à l'ordre du jour immédiatement après la loi sur les accidents. Enfin!

Ce qui vaut mieux encore, et ce qui nous paraît un indice des plus favorables, c'est que cette résolution, malgré l'opposition de M. Pelletan, a été prise en considération par 312 voix contre 213. Il y a donc lieu d'espérer que la proposition de loi elle-même sera incessamment discutée et votée.

Depuis cinq années, nous avons bien souvent réclamé l'adoption de cette mesure que nous considérons comme capitale au point de vue de l'avenir de nos institutions; nous nous adressons aujourd'hui au bon sens et au patriotisme des députés de la majorité et une fois de plus nous leur demandons de ne pas hésiter à doter le pays d'une réforme aussi sage, aussi urgente.

Sur ce point, les meilleurs esprits sont unanimes. Il y a peu de jours encore, nous lisions sur ce sujet si important une des excellentes études qu'un maître dans l'art de bien penser et de bien dire, M. Paul Laffite, publie dans la *Revue bleue* sous le titre de : « Lettres d'un parlementaire » et auxquelles on ne saurait accorder trop d'attention. M. Paul Laffite y remettait dans une vive lumière tous les arguments qui s'imposent en faveur du renouvellement partiel, tant au point de vue de la régularité et de l'efficacité du travail parlementaire que de la stabilité gouvernementale et, avec une haute et clairvoyante raison, il concluait en des termes que nous demandons la permission de citer, car ils nous paraissent mériter toute l'attention du législateur :

Il sera beaucoup pardonné, disait M. Laffite, à la Chambre actuelle, si, avant de se séparer,

elle vote le renouvellement partiel, car elle aura ainsi donné aux Chambres à venir le moyen de mieux employer leur temps qu'elle n'a fait le sien.

On a souvent critiqué les lenteurs du travail parlementaire, et non sans raison. Pendant les quatre années d'une législature, plusieurs centaines de projets de loi sont déposés sur le bureau de la Chambre. Il y en a d'absurdes, mais il y en a d'excellents; combien, des uns ou des autres, sont votés? Pour ne citer qu'un fait, la Chambre de 1885, en s'en allant, a laissé derrière elle cinq cents propositions qu'elle n'avait pas trouvés le temps de discuter. La faute est-elle aux députés? Oui, dans une certaine mesure, car de certaines séances remplies par un dialogue aigre-doux entre le ministère et l'opposition, il est facile de faire un emploi plus judicieux; mais la faute est surtout à notre régime électoral qui veut que la Chambre se renouvelle en totalité tous les quatre ans.

D'une Chambre à la Chambre suivante, il y a solution de continuité, solution de travail. Une commission s'est réunie pendant de longs mois, un rapport a été fait, un projet de loi est prêt à être discuté; il allait l'être, quand l'heure sonne des élections générales. Procès-verbaux de commission, rapport, projet, autant de temps perdu. La Chambre nouvellement élue n'ayant aucun lien avec celle qui l'a précédée, tout est à recommencer, nouvelle commission, nouvelle étude, nouveau rapport; et qui sait si ce nouveau rapport n'aura pas le sort de l'ancien? Les réformes les plus importantes sont ainsi renvoyées de législature en législature, comme les enfants se renvoient une balle sans qu'elle touche le sol. Il y a au Palais-Bourbon des centaines et des centaines de dossiers, qui représentent une quantité de travail considérable et qui dormiront à jamais dans la poussière des cartons. Je ne sais pas comment cela s'appelle en politique, mais, en mécanique cela s'appelle du « travail inutile. »

La Chambre nouvellement élue va-t-elle, du moins, se mettre tout de suite à la besogne? Non pas, il faut d'abord qu'elle se reconnaisse, qu'elle sache où elle veut aller, qu'elle prenne en un mot conscience d'elle-même, et elle risque ainsi de perdre, ou à peu près, les premiers mois de la législature. Les derniers mois, où les préoccupations électorales apparaissent, ne seront guère mieux employés. M. Rivet, auteur d'une des propositions de renouvellement partiel, a trouvé une jolie formule : « La première année, dit-il, c'est la préparation à la vie; la quatrième année, la préparation à la mort. » Que reste-t-il pour travailler sérieusement? deux sur quatre. Faites, au contraire, que la Chambre se renou-

velle par fraction : du coup, vous supprimez les tâtonnements de la fin. Au lieu d'une succession d'assemblées étrangères l'une à l'autre, vous avez une assemblée unique qui, à chaque élection, se modifie et se transforme sans mourir jamais, une assemblée où s'établiront naturellement des traditions et des règles.

Rendre le travail parlementaire plus régulier et plus productif, voilà un premier motif de demander le renouvellement partiel. Il y en a un second. Si la Chambre est renouvelée entièrement, les élections sont une partie de cartes et nul ne saurait dire la veille quel sera l'atout du lendemain. Je ne veux pas seulement parler de ces courants d'opinion qui se forment tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, je pense à cette génération nouvelle hier sur les bancs du collège, aujourd'hui maîtresse de son vote, et de qui vous ne savez ni ce qu'elle sent, ni ce qu'elle veut. Le renouvellement entier de la Chambre vous expose, du jour au lendemain, à un changement radical de la politique; tandis que si vous renouvelez la Chambre par moitié, par tiers, par quart, chaque élection vous fait connaître l'état de l'esprit public et la politique se modifie peu à peu avec l'opinion. Le renouvellement partiel est donc un gage de stabilité. M. Jullien, rapporteur du projet de loi qui sera discuté un de ces jours à la Chambre, l'a très bien montré.

Refutant ensuite les objections des adversaires du projet, M. Laffite ajoute :

Il semble que dans des élections partielles la lutte serait moins violente que dans les élections générales, parce que les conséquences seraient moins graves. C'est pourquoi j'estime que l'objection faite au renouvellement partiel n'est pas fondée; mais le fût-elle, je n'hésiterais pas à dire : Peu nous importe, après tout, si le renouvellement partiel nous assure la suite dans le travail parlementaire et la stabilité dans la politique.

Ce sont là des réflexions fort sages et fort justes; encore une fois, nous les recommandons à toute l'attention du législateur; car rien n'est plus juste que ces paroles par lesquelles M. Paul Laffite termine sa remarquable étude :

Adapter le régime parlementaire à la démocratie, c'est précisément le problème que la France essaye de résoudre depuis 1875. Ce n'est point par une brusque révision constitutionnelle qu'on peut y réussir, mais par des améliorations progressives, par des réformes pratiques.

Le renouvellement partiel est une de ces réformes. Il faut la voter.

J. QUERCYTAIN.

INFORMATIONS

Les Fêtes de Toulouse

Les fêtes de Toulouse ont commencé samedi soir par de brillantes retraites aux flambeaux, malgré le mauvais temps.

Le lendemain, toujours par une pluie battante, le train dans lequel se trouvaient les ministres arrive à dix heures.

Toutes les autorités civiles et militaires étaient dans la salle d'attente. Il y avait foule aux abords de la gare.

Les ministres descendent de wagon. Le préfet et le général en chef, le maire s'empresstent de les conduire dans le salon d'honneur où il leur est souhaité la bienvenue par M. Cohn et M. Serres.

M. Dupuy les remercie des sentiments qu'ils viennent d'exprimer.

Le cortège se forme et se rend à la préfecture.

Les capotages de la voiture fermés à cause de l'averse, cachent au public la vue des personnages qu'il a eu la constance d'attendre les pieds dans l'eau pendant 2 heures.

Le cortège quitte la cour de la gare au bruit des clairons qui sonnent aux champs.

Sur tout le parcours des deux côtés de la chaussée, s'allonge la file transie des soldats formant la haie; immobiles sous la pluie qui leur fouette la figure, présentant les armes dans une attitude figée, les braves militaires trouvent le moyen de faire bon visage sous leurs vêtements ruisselants de l'averse qu'ils supportent sans interruption depuis deux ou trois heures. Derrière eux se masse la foule, entassée en triple rang sur les trottoirs, beaucoup plus nombreuse qu'on n'eût pu le supposer : on peut évaluer à dix mille le chiffre des spectateurs qui stationnent, sous la pluie, de la gare à la préfecture.

A 10 heures, les réceptions commencent.

Elles débutent par les autorités ayant rang individuel. Puis viennent la cour d'appel, le Conseil général, le corps consulaire, les sous-préfets le tribunal de première instance, le Conseil municipal, l'université, le clergé catholique, le président du consistoire protestant, le rabbin départemental, le tribunal de commerce, la chambre de commerce, les juges de paix, les prud'hommes, le personnel de la police, les ingénieurs des ponts et chaussées, le directeur des tabacs et son personnel, le trésorier payeur général et son personnel, les contributions directes, indirectes, les instituteurs, l'école des beaux-arts, le conservatoire de musique, les hospices, les autorités mi-

— La note de monsieur sera prête dans une heure.

L'amant de Louise, arrivé au numéro 27, ouvrit sa porte.

Il habitait une chambre spacieuse, meublée très confortablement.

Quand il y fut entré, il poussa un soupir de soulagement.

Le sort en était jeté.

Il fallait partir.

Il lança à terre son chapeau, son pardessus fané, ouvrit un secrétaire.

Il y avait de l'or, des billets de banque.

Il contempla un instant cet argent.

Un remords le prenait.

Il laissait Louise presque sans pain, et son fils...

Mais comment leur faire parvenir un secours.

Il avait dit à sa maîtresse qu'il ne possédait plus rien et que c'était pour cela qu'il se tuait.

Il réfléchit un instant aux moyens à employer n'en trouva pas et se mit à se déshabiller.

Une demi-heure après, on ne l'aurait pas reconnu.

Il était vêtu élégamment, coiffé avec soin, parfumé, ayant la tenue d'un parfait gentleman, d'une correction anglaise.

Le garçon venait de frapper pour présenter la note.

Il paya, descendit, se fit conduire au quai, et deux heures après il s'embarquait pour la France.

Quand il se trouva en pleine mer toutes ses appréhensions disparurent.

Il se sentait plus allégé, plus libre.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

35

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

VII

— Louise!

Elle poursuivit, impitoyable.

— Va te tuer?... Va, mais je ne serai pas dupe de ton infâme comédie, de ton indigne mensonge... car, j'en suis sûr maintenant, tu ne songes pas à te tuer... mais à nous quitter... Pars donc... Mais je t'en prévient ici, si tu m'as menti, si je te revois quelque part, vivant, riche, heureux, redoute le jour où tu me rencontreras!

Elle le poussa dehors et referma la porte.

Jean de Morlac resta un instant comme étourdi, puis il eut un geste d'indifférence.

Il murmura entre ses dents.

— Peste soit de la folle!

Et il se précipita dans l'escalier qu'il descendit quatre à quatre.

Louise, restée seule se jeta sur son lit et éclata

en sanglots.

C'était fini... Elle était veuve et son fils n'avait plus de père!

IX

Jean de Morlac était sorti désorienté, décontenancé par la tournure que la scène avait prise. Les paroles de Louise résonnaient encore à son oreille... « Redoute le jour où tu me rencontreras. »

Il haussa les épaules.

Il était fou.

Qu'avait-il à craindre d'elle? La reverrait-il même jamais.

Il était dehors.

Le jour commençait à poindre.

Le ciel gris qui couvrait New-York se délayait, s'éclaircissait.

Les rues étaient encore désertes.

Il hâta le pas pour sortir au plus vite du quartier perdu dans lequel il se trouvait.

Au bout de quelques minutes, il aperçut un cab qui rentrait vide.

Il l'appela, y monta, et se fit conduire à l'hôtel des Étrangers, dans la neuvième avenue.

Il quitta la voiture, dit au cocher de l'attendre, puis il monta l'escalier de l'hôtel.

Il était un peu nerveux... sa démarche était fébrile.

Un sentiment de frayeur mystérieux le tenait.

C'était une seconde malédiction qui pesait sur son front.

Ne serait-il pas puni de tout plus tard.

Il avait fait mal jusqu'ici à tous ceux qui l'a-

vaient approché : son père, son frère, sa cousine, sa maîtresse, son enfant.

Il était né pour le malheur de tous ceux qui l'avaient aimé.

Malgré son énergie, malgré son scepticisme, il ne pouvait se défendre d'un tressaillement intérieur.

Broyer ainsi les autres sous ses pas, n'était-ce pas défier la Providence.

Il fut arraché à ses réflexions qu'il faisait tout en montant le premier étage, par une exclamation du garçon qui ne l'avait pas reconnu.

Celui-ci, réveillé en sursaut, épouvanté par le débatement de ses habits et l'air étrange de sa physionomie, se jeta devant lui, et demanda :

— Où allez-vous!

Jean de Morlac s'arrêta, comprit et dit :

— Je suis M. de Morlac.

— Le n^o 27. Ah! oui, pardon, monsieur.

Et il s'effaça poliment, mais non sans dévisager l'arrivant avec curiosité.

— J'ai été attaqué cette nuit, dit celui-ci pour expliquer le désordre de ses vêtements, la pâleur de sa face.

Le garçon eut un sursaut.

— Attaqué.

— Attaqué et volé.

— Monsieur n'est pas blessé au moins.

— Non, je me suis défendu.

Le garçon avait pris la clef et le bougeoir et les tendait à son client.

— Vous direz de faire ma note, fit celui-ci.

— Monsieur nous quitte.

— Dans une heure.

Et Jean s'éloigna.

litaires, la loge maçonnique, les anciens militaires, etc.

A trois heures, le cortège officiel s'est formé pour se rendre à la foire-exposition. Là M. Mandeville, député, a prononcé un grand discours, auquel l'amiral Rieuher a répondu.

M. Delcassé a pris ensuite la parole. Son discours a été chaleureusement applaudi.

Le cortège parcourt l'exposition. Entre temps la chorale de la Croix-le-Pierre entonne un chœur.

Après un coup d'œil rapidement jeté sur l'exposition de l'Ecole pratique d'Ondes, le cortège regagne la préfecture.

Le président du Conseil, a remis un certain nombre de distinctions et de récompenses.

Puis diverses associations, sont présentées aux ministres.

La municipalité a offert un banquet aux ministres dans la nouvelle salle du Musée.

A la table d'honneur avaient pris place, autour du président du conseil et des ministres, les généraux Warnet, Philebert et Mille, MM. Fabreguettes, Cohn, Leygue, Abeille, de Rémusat, Mandeville, etc., etc.

Ce n'est qu'à neuf heures et demie que les discours ont commencé par un toast du préfet au président de la République, puis le maire de Toulouse, M. Serrès, s'est levé pour remercier les membres du gouvernement d'avoir bien voulu accepter l'invitation de la municipalité de Toulouse.

Le président du conseil a pris ensuite la parole. Voici les passages importants de son discours :

DISCOURS DE M. DUPUY

Ces fêtes, dit-il, qui réunissent toutes les approbations, symbolisent l'unité de la patrie qu'aucune division, qu'aucun conflit ne peut entamer. (Applaudissements). Mais cette unité ne suffit pas ; la patrie serait singulièrement plus forte si l'unité politique pouvait être réalisée dans ce pays. (Nouveaux applaudissements).

On dirait que nous ne sommes pas éloignés de ce but si désirable. Aujourd'hui tout le monde veut être républicain et je crois qu'il faudrait aller bien loin pour découvrir cette curiosité rare... un monarchiste. (On rit).

Le cabinet actuel, présidera les élections, cela ne fait doute pour aucun esprit réfléchi dans ce pays qui s'attache pas aux personnes, mais aux idées. Notre nation, Dieu merci, n'a pas peur des hommes nouveaux, et comme Calypso, elle sait se consoler du départ d'Ulysse. (Hilarité générale).

Je dis que nous présiderons aux élections, je ne dis pas que nous les « ferons » : cette formule me désole et me choque ; elle fait penser à je ne sais quelles manipulations et quels maquignonages indignes d'un pays libre. (Applaudissements).

On ne fait pas les élections ; on les prépare par une administration vigilante et éclairée, bienveillante pour tous, et qui s'abstient de vexer ou de provoquer personne.

Nous estimons qu'en protégeant contre toute atteinte les principes tutélaires de la société, qu'en imposant à tous les citoyens, quels qu'ils soient, le respect de la loi et qu'en traitant les affaires avec un esprit désintéressé et impartial, nous aurons heureusement préparé la prochaine consultation nationale.

Au fur et à mesure que le paquebot mettoit entre lui et Louise Poitevin la distance de l'Océan, l'effet des menaces de sa maîtresse s'amoin-dri-sait.

Bientôt même il ne songea plus qu'à la fortune qui l'attendait, qu'à la revanche qu'il allait prendre enfin sur la destinée.

La traversée dura près de quinze jours. Le paquebot devait aborder au Havre.

Le duc de Morlac, car Jean était duc maintenant, avait déjà prévenu son notaire de son arrivée. Quand il toucha terre, il lui télégraphia le jour et l'heure où on devait l'attendre au château.

L'ami de Louise Poitevin, qui avait quitté Morlac en fugitif y voulait rentrer en triomphateur, et le notaire, pour se concilier la faveur de son opulent client avait fait du zèle.

La vieille demeure avait été nettoyée de fond en comble, ornée de peintures fraîches, décorée d'un mobilier neuf.

Tous les serviteurs, en grand deuil, se tenaient sur deux rangs dans le vestibule pour saluer le nouveau maître.

Le cocher seul avait été détaché pour aller chercher Jean à la gare.

En chemin, le nouveau duc s'informa de ce qui s'était passé.

Il avait appris le triple malheur qui avait frappé sa famille d'un seul coup, sans détails.

Firmin, le cocher lui en donna qui le firent frissonner.

Son père d'abord, depuis le départ de son aîné, s'était déjà senti comme touché par la mort.

(Nouveaux applaudissements).

Faut-il dire ce que sera la Chambre de demain ? Le président du conseil, ministre de l'intérieur est bien placé pour répondre à cette question. Cette Chambre contiendra une solide majorité républicaine, forte contre les surprises, pénétrée de ce désir des réformes que M. le Maire de Toulouse réclame chez nos législateurs, (Très bien ! très bien !) et assez sûre d'elle-même pour en opérer la réalisation en s'appuyant sur un gouvernement clairvoyant et résolu.

On me demandera d'indiquer le programme de cette majorité ; je n'ai aucune peine à m'expliquer sur ce point. Nous sommes à une heure notifiée par un péril prochain. Nous n'avons à craindre ni boulangisme militaire, ni boulangisme civil, et dès lors, notre esprit peut s'élever sans inquiétude vers les idées nécessaires. (Applaudissements prolongés).

Les programmes des futurs candidats ne devront pas être longs. Le peuple est dégoûté des programmes qui n'en finissent pas et qui ne commencent jamais à s'appliquer. (Oui ! oui ! et nouveaux applaudissements.)

Comme candidat dans le département de la Haute-Loire, j'inscrirai dans mon programme trois principes, ni plus, ni moins, et je les propose avec confiance à l'universalité des républicains authentiques (Marques d'attention).

En premier lieu, les lois ouvrières destinées à régler les rapports du capital et du travail dans un esprit de solidarité républicaine, de façon à corriger la rigueur et la rudesse des lois économiques par un coefficient d'humanité.

J'inscrirai en deuxième lieu les réformes fiscales qui, complétant les lois sur les frais de justice, sur la propriété bâtie, sur les portes et fenêtres, proportionneront de plus en plus les charges des contribuables à leurs facultés et réaliseront la justice sociale proclamée par la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

Enfin je réclamerai une loi sur les associations, qui règle définitivement les rapports de la société civile et de la société religieuse dans un large esprit de tolérance et de liberté (Adhésion unanime).

Quel est le républicain qui pourra trouver ce programme insuffisant ou incomplet ?

On s'étonnerait que je ne dise pas un mot du socialisme dont tout le monde parle et dont la République doit avoir souci. Le socialisme n'est pas une panacée. Pour moi je l'enferme dans un dilemme : ou bien il attend du jeu naturel des institutions et des lois, avec une entière confiance dans le suffrage universel, le triomphe de ses aspirations, et alors je le considère comme un parti politique qui poursuit régulièrement ses revendications (Vifs applaudissements).

Dans ce cas, la sagesse du peuple dira la part qu'il veut lui faire.

Ou bien il prétend, comme on l'a dit à la tribune, que le peuple n'a que ce qu'il prend, ou, comme on l'a dit à Marseille, qu'une subvention municipale n'est qu'une restitution, et alors je lui attribue un caractère révolutionnaire et je le considère, comme il se considère lui-même, en dehors de la loi.

Dans ce cas, c'est un ennemi public contre lequel se dressent et la propriété qu'il conteste

Il s'était enfermé chez lui sans vouloir voir personne.

Il défendait même d'ouvrir ses fenêtres, comme s'il avait voulu faire de sa chambre une sorte de tombeau.

Il ne descendait plus pour manger. On le servait chez lui, et c'est à peine s'il touchait aux mets qu'on lui montait.

Ah ! le regrettait bien M. le duc.

Jean frissonna.

— Il en parlait sans cesse, poursuivait le domestique, et quand il y pensait, une sorte d'exaltation le prenait. Il se levait, parlait seul, agitait les bras, et son valet de chambre était obligé de s'emparer de lui et de le coucher de force pour le calmer.

Jean écoutait en silence, l'esprit assombri.

Le cabriolet roulait comme le vent sur la route unie, entre les murailles de verdure qui la bordaient.

Firmin demanda :

— Ainsi monsieur le duc ne savait pas tout cela.

— Je ne savais rien, rien, répondit Jean d'une voix sourde.

— Il est heureux encore, murmura le cocher, que le père de M. le duc soit mort avant les autres malheurs.

— Oui, dit l'arrivant. Cela lui a évité de nouveaux et terribles chagrins.

— Oh ! bien tristesse, fit le cocher. Madame la comtesse était si aimée, si bonne.

— Elle est morte en couches.

— Oui, monsieur le duc... Oh ! quelle nuit !... C'est une nuit que ça s'est passé.

et la loi qu'il méconnaît. (Très bien ! très bien !)

Et maintenant je lève mon verre à la ville de Toulouse et au département de la Haute-Garonne, unis dans un commun amour de la démocratie républicaine de la patrie française. (Salves d'applaudissements. — Cris : Vive Dupuy ! Vive la République !)

Après le banquet, M. Dupuy et ses collègues du ministère se sont rendus au petit lycée, où un punch leur a été offert par les membres du corps universitaire. Le recteur M. Peiroud, leur a souhaité la bienvenue en excellents termes.

L'amiral Rieuher est allé au théâtre du Capitole, où des membres de sociétés de gymnastique ont exécuté des exercices qui ont été très applaudis.

Le président du conseil et ses collègues du cabinet ont employé la matinée de lundi à visiter les hôpitaux, les facultés et les écoles. Visites très simples, sans appareil, sans escortes militaires et qui, par conséquent, ont passé à peu près inaperçues de la population.

A noter cependant la petite cérémonie qui a eu lieu à l'école Saint-Aubin. Cette école, où un grand nombre d'enfants se trouvaient rassemblés, offre cette particularité, nouvelle en province, d'être doublée d'une cantine scolaire. M. Calvin-hac, député, président de la commission municipale des écoles, en a fait les honneurs aux ministres.

M. Dupuy, paternellement, a voulu goûter à la bonne soupe chaude qu'on venait de servir devant lui à tout un essaim de petites filles de six à huit ans. Le président du conseil a remercié ensuite les membres de la commission de lui avoir offert ce spectacle touchant.

Les ministres sont rentrés à midi à la préfecture.

Les ministres, après avoir déjeuné à la préfecture, se sont rendus à la gare au milieu d'un grand concours de population. Les honneurs étaient rendus par un bataillon du 126^e de ligne, avec la musique et le drapeau du régiment.

En quittant l'hôtel de la préfecture, M. Dupuy a fait remettre à l'officier commandant la garde d'honneur une somme de 100 fr. à partager entre les vingt hommes de garde.

M. Dupuy a fait, en outre, remettre 50 fr. aux cavaliers de son escorte.

Les fêtes de gymnastique se sont terminées lundi soir par un banquet. L'après-midi avaient eu lieu à la prairie des Filles des exercices intéressants sous la présidence de l'amiral Rieuher. Les sociétés, groupées en carré sur la prairie, offraient un coup d'œil très pittoresque ; puis le défilé a commencé. Les drapeaux des sociétés d'Alsace-Lorraine ont été chaleureusement acclamés.

A la remise du drapeau fédéral divers discours ont été prononcés ; l'amiral Rieuher a répondu à l'allocation de M. Plassan, président du comité permanent de l'Union, par quelques paroles patriotiques, chaleureusement applaudies.

Enfin les sociétés massées au centre de la prairie sont montées à l'assaut des trois pyramides dressées au bord du fleuve, pendant que les clairons sonnaient la charge et que les musiques exécutaient la *Marseillaise* ; puis le ministre est parti pour Albi.

Le soir, au banquet présidé par M. Plassan, trois cent soixante convives avaient pris place

— Je suis resté tout le temps debout, ma voiture attelée pour les courses. Tout le château, du reste, était levé. Aucun domestique n'avait voulu se coucher. Aucun n'aurait pu dormir. Il y avait trois médecins, deux qu'on avait fait venir de Paris. Chaque fois que je revenais, après avoir fait à pied le trajet de Verneuil à Morlac, pour des objets dont on avait besoin, je m'informais auprès des autres, assemblés dans la cuisine, dans le vestibule, et qui pleuraient tous... Je demandais :

— Eh bien ?

Et toujours j'obtenais la même réponse :

— Ce n'est pas fini...

Et toujours les mêmes cris, des cris effrayants, que je n'oublierai jamais, retentissaient dans le silence du château et de la campagne, tantôt sourds et comme voilés, d'autres fois aigus, perçants à vous déchirer les oreilles.

Cela dura vingt heures.

De temps en temps, M. le comte, éperdu, égaré, l'air fou, descendait l'escalier quatre à quatre.

Il ne voyait personne, il n'entendait personne.

Il ouvrait la porte et s'enfuyait en courant à travers les allées.

On eût dit qu'il voulait fuir ce qu'il avait vu, fuir ce qu'il avait entendu.

Puis il revenait bientôt, inquiet, sinistre, frémissant, tremblant à chaque nouvelle plainte.

Aucun de nous n'osait l'interroger.

Nous ne pouvions le voir passer sans pleurer...

Enfin, vers la main, les cris cessèrent tout à coup.

Il y eut chez nous comme une détente.

autour des longues tables dressées dans la salle du Musée. Après le banquet des récompenses ont été distribuées.

La reconstitution du Panama

Le *Gaulois* annonce que M. le comte de Kératry, rentrant des Etats-Unis où il a étudié la question de la reconstitution du Panama, revient chargé de documents qu'il soumettra à l'appréciation du public.

MM. Dupuy et Constans

Suivant l'*Eclair*, que nous citons sous toutes réserves, M. Constans prononcerait prochainement un grand discours dans lequel il se déclarerait le chef des ralliés et développerait le programme politique des hommes nouveaux.

De Paris à Barcelone par Limoges

On parle de la création prochaine d'un rapide allant de Paris à Barcelone et passant par Limoges, semblable à celui qui circule sur la ligne de Paris-Bordeaux.

Des essais auront lieu incessamment, et le train serait créé aussitôt après l'ouverture de la ligne de Brive.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du mardi 23 Mai 1893

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Rouffi, secrétaire, est adopté sans observations.

Le conseil vote l'imposition annuelle et obligatoire pour le salaire des garde champêtres et l'entretien des chemins vicinaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée à M. le Préfet par le Ministre de l'agriculture, au sujet du concours régional agricole qui doit avoir lieu dans le département du Lot en 1894. La lettre du Préfet et les instructions du Ministre font connaître les conditions nécessaires que doit remplir la ville qui sera désignée pour être le siège du concours.

M. le Maire rappelle qu'en 1880, lors du dernier concours, le Conseil vota 15,000 francs. Le Conseil, à l'unanimité, vote la même somme.

Le Conseil renvoie au service vicinal, avec avis favorable, une pétition des habitants du hameau de Toulousque, qui demandent l'ouverture d'un chemin reliant ce village avec la route nationale. Les pétitionnaires offrent le terrain gratuitement, 600 francs en argent, et 87 journées d'hommes ou de chevaux.

Le conseil donne un avis favorable à une demande présentée par le Maire de Douelle qui sollicite un arrêt de tous les trains à cette station.

M. le Maire est autorisé à consentir au sieur Delsaud cession d'une parcelle de terrain située avenue de l'Abattoir, au prix de 12 fr.

Une demande de plusieurs habitants de Labarre, sollicitant la mise à ciel ouvert de l'impasse Bessières, est renvoyée à la commission des travaux publics avec avis favorable.

Une demande d'indemnité de logement, en faveur de deux institutrices stagiaires de l'école de la rue Fénelon, est renvoyée à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une longue péti-

Un des médecins se montra sur l'escalier. Nous nous précipitâmes vers lui.

— Eh bien !

— C'est fini ! dit-il.

— Il y eut chez nous des tressaillements de joie.

Un même soupir s'échappa de nos lèvres, soupir de satisfaction et de soulagement.

Il nous regarda d'un air étonné.

— C'est fini, dit-il, elle est morte.

Je ne saurais vous décrire, monsieur le duc, le coup que cela nous donna.

Pour moi, il me sembla que mon sang s'était arrêté.

Quelques instants après on nous fournit des détails.

Mme la comtesse était morte, l'enfant aussi.

Quant à M. le comte, on craignait pour sa raison.

Il était resté près de deux heures évanoui, et quand il revint à lui, on avait été obligé de lui lier les mains, de le surveiller pour l'empêcher de commettre un acte de désespoir. Sa douleur était navrante, faisait peine à voir.

Le château était plein de lamentations et de sanglots.

Et l'enterrement, c'est l'enterrement qu'il fallait voir. Tout le pays était venu.

Firmin s'interrompt pour fonder son cheval qui s'était à demi-arrêté pendant qu'il parlait.

(A suivre)

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

tion, au sujet de l'ouverture de la rue Saint-Géonry. Le Conseil, tout en se montrant favorable à la demande des pétitionnaires, ajourne sa décision jusqu'après la construction des travaux projetés à l'Hospice, et donne un avis favorable au projet de ces travaux, conformément à la demande du conseil d'administration de cet établissement.

Le conseil vote une subvention de 100 fr. en faveur de la Société des Sauveteurs.

Sur la proposition de M. Brunies et de M. le Maire, le conseil vote en principe une subvention au directeur du Théâtre. La demande de M. Pignot est renvoyée à la commission des finances qui fixera le chiffre de cette subvention.

Le Conseil donne un avis favorable à une demande du sieur Mourgues, qui demande à être dispensé de ses 28 jours.

Un projet de réparations, — s'élevant à la somme de 2,200 fr., — à exécuter à l'école de la rue du Lycée, est renvoyé à la commission des travaux publics.

Avis favorable est donné à une demande de la veuve Farges, qui sollicite une bourse de l'Etat à l'école polytechnique en faveur de son fils.

M. le Maire expose au conseil que les plans et devis d'appropriation du Lycée sont terminés et que la dépense est évaluée à la somme de 386,000 fr., mais qu'il conviendrait de voter la somme ronde de 400,000 fr. pour permettre la construction des écoles de hameau projetées, l'Etat prenant à sa charge la moitié de cette dépense.

Après discussion, le Conseil charge M. Daynard de faire un rapport sur le projet présenté par l'architecte.

M. Cayla profite de l'occasion pour demander la création d'un emploi d'architecte municipal.

Plusieurs de ses collègues lui font observer que l'on trouve toujours des architectes au moment des travaux, en leur allouant le tant pour cent. M. Brunies fait même remarquer qu'à l'époque où la ville dépensait 3,000 fr. pour son architecte en titre, quatre autres architectes étaient occupés pour les travaux neufs.

Au moment où les villes voisines, Tulle et Agen suppriment ces emplois, M. Cayla voudrait charger notre budget d'une dépense inutile, puisque l'on n'a qu'à appeler un homme de l'art au fur et à mesure des travaux neufs.

Le Conseil renvoie à la commission des finances, avec avis favorable, un projet de création d'une caisse de retraite pour les employés de la Mairie.

MM. Delport, Daynard, Brunies et Combelles présentent un vœu demandant la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à Moissac et le vote d'une somme de 5,000 fr. comme part contributive de la ville pour la prompt réalisation de ce projet. Renvoyé à la commission des finances, à l'unanimité, avec avis favorable.

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. Périès a la parole pour donner lecture de plusieurs rapports au nom de la commission des écoles. Il propose :

1° De rejeter les demandes de remboursements présentées par MM. Salgues, de Cénevières, et Tamalet, de Cahors, et d'accorder la remise sollicitée par M. Feyt.

2° D'abaisser à 400 fr. le prix de l'internat au collège de jeunes filles en faveur des filles, sœurs ou pupilles d'instituteurs ou d'universitaires, quelle que soit la classe à laquelle appartiennent les élèves de cette catégorie.

3° De réduire à 3 fr. par mois le prix de l'externat, à partir du 1^{er} octobre prochain, en faveur des élèves de l'école infantile du collège.

Toutes ces conclusions sont adoptées.

M. Mazières au nom de la commission des finances, propose de rejeter la demande des frères Lacoste, héritiers de leur père ancien costumier du théâtre, qui demandent le paiement d'une somme due par M. Boutines, directeur du théâtre en 1876, à suite d'une saisie arrêt pratiquée sur la subvention allouée par la ville à ce dernier. Cette saisie n'ayant pas été validée par un jugement, on n'a pu en découvrir la trace.

Après un échange de vues sur la question, entre M. Séguv et le rapporteur, le Conseil approuve les conclusions du rapport.

Au nom des deux Commissions, M. Daynard propose :

D'ajourner, faute de ressources, la subvention de 15,000 fr. demandée par le service des ponts et chaussées pour la construction d'un égout collecteur, depuis la rue du Parc jusqu'au Lot, sous le boulevard Gambetta.

M. Combelles proteste contre cet ajournement et demande de recourir à un emprunt.

M. Delport renouvelle sa proposition tendant à ce que l'administration municipale, fasse les démarches nécessaires, pour établir la question de principe au sujet de la part contributive de l'administration des ponts et chaussées et des particuliers pour la réfection et l'entretien des trottoirs en bordure sur les grandes artères.

Au nom de la commission des travaux publics, le même rapporteur propose :

1° D'approuver la convention avec M. Blanchard pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en saillie sur l'alignement de la rue de la Banque.

2° Donner un avis favorable à la création

d'une école publique mixte au hameau de Lacapelle. La construction de l'école incombant à l'Etat, la commune n'ayant à sa charge que le logement de l'institutrice.

Les conclusions des rapports de M. Daynard sont adoptées.

Sur la demande de M. Miquel, le Conseil émet le vœu que l'école du hameau de St-Cirice soit transformée en école mixte communale.

M. Vincens, au nom de la commission des travaux publics, propose de prendre en considération la demande du sieur Soulaacroup, ouvrier-entrepreneur, qui sollicite un secours de 240 fr. pour l'indemniser des frais qu'il a dû payer à l'hospice à la suite d'un accident survenu à un ouvrier sur un chantier communal. — Adopté.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre à sa charge les frais de séjour à Paris de nos malheureux compatriotes indigents, qui se sont rendus dernièrement à l'institut Pasteur. M. Roussel est chargé de se rendre compte sur place de la situation de ces infortunés.

M. Roussel demande où en est de ses travaux la Commission des octrois. Une discussion s'engage à ce sujet, mais en présence de l'état de maladie du préposé en chef, M. le Maire propose l'ajournement de la question. Toutefois le Conseil proteste contre la fermeture, la nuit, du bureau de St-Georges et demande à l'administration d'obtenir du Directeur des contributions indirectes la réouverture de ce bureau.

M. Périès demande que la grille qui doit être placée autour du monument Clément-Marot soit installée sans retard. M. le Maire répond qu'il a fait toutes les diligences possibles et que ce retard incombe à l'architecte chargé des travaux. La séance est levée.

Nos députés

Sur la demande de poursuites contre M. Baudin, les députés du Lot ont voté comme suit :

MM. Talou et Rey ont voté pour, M. Vival contre et M. Lachièze s'est abstenu.

Les ministres à Cahors

Les ministres sont passés à Cahors dimanche matin à 8 heures et demie, se rendant à Toulouse pour inaugurer les fêtes.

M. le préfet du Lot et M. le maire de Cahors se sont rendus à la gare pour les saluer.

Lundi soir, M. le préfet et son chef de cabinet étaient au passage du train ramenant M. Dupuy à Paris.

Arrivé à 4 h. 32, le train s'est remis en marche à 4 h. 38. Pendant l'arrêt, qui a duré 6 minutes, le ministre et M. le préfet du Lot ont eu un court entretien.

Inspection des finances

Deux inspecteurs de l'administration des finances sont arrivés mardi pour vérifier les diverses administrations qui incombent à ce ministère.

Les Sauveteurs du Lot

La société des Sauveteurs du Lot de Cahors a obtenu trois prix au concours qui ont eu lieu à Toulouse :

- 1° Une palme d'argent pour l'escrime ;
- 2° Une médaille d'argent pour la gymnastique et les exercices d'assouplissement ;
- 3° Un médaillon de bronze pour la boxe.

Nous adressons à leur président, M. Guiraudies-Capdeville, aux professeurs d'escrime et de gymnastique et aux lauréats nos plus chaleureuses félicitations.

* * *

Mardi, à midi et demi, les gymnastes de la société des Sauveteurs du Lot arrivaient de Toulouse où ils avaient obtenu trois médailles au concours de gymnastique.

Ils étaient attendus à la gare par MM. Parazines, délégué de la municipalité ; Guiraudies-Capdeville, président de la société et Valette, vice-président.

MM. Parazines et Guiraudies ont félicité les jeunes lauréats des récompenses obtenues, et M. Valette leur a adressé les paroles suivantes :

« J'ai toujours été fier de l'honneur que m'a fait la société des Sauveteurs du Lot, en me nommant son vice-président, en me faisant le lieutenant d'un brave, accoutumé à d'autres luttes que celles auxquelles vous venez de prendre part. Mais j'ai senti, ce matin, redoubler ma fierté en recevant le télégramme qui m'annonçait votre triomphe dans les concours de Toulouse ; et comme le succès obtenu par vous honore tous les membres de la société, j'ai voulu, en leur nom et au mien, vous remercier, en vous félicitant, de la part d'honneur qui nous est faite.

« Recevez-les, ces félicitations bien méritées, messieurs les professeurs, instructeurs et moniteurs, qui formez cette jeunesse avec tant de dévouement, avec un talent qui ne peut qu'amener le succès. Vous avez bien mérité de notre société, vous avez bien mérité de la patrie qui voit avec bonheur, avec grand espoir, ses enfants acquiescer les forces morales et intellectuelles, et se préparer ainsi par des luttes pacifiques à des combats sérieux où elle doit triompher.

« Et vous, jeunes gymnastes, recevez aussi mes félicitations, et que le succès que vous venez d'obtenir devienne un stimulant. Fiers des prix qui vous ont été décernés, préparez-vous à de nouveaux concours dans lesquels, je ne puis en douter, vos succès ne feront que se multiplier, vos triomphes que grandir. Vous deviendrez des hommes tels qu'il les faut à notre patrie pour se faire respecter par ses ennemis, pour les vaincre si jamais il faut se mesurer avec eux. Les succès d'aujourd'hui sont le présage des victoires à venir.

Lycée Gambetta

Les lëndistes du Lycée de Cahors ont remporté une médaille pour la corde de traction au concours d'Agen.

Ils sont rentrés mardi par le train de 5 h. 15, vaillants et disposés.

Tout le monde, à Agen, a remarqué leur belle tenue.

Nous les félicitons de grand cœur.

Commissariat

M. Meynet, le nouveau commissaire de police est arrivé lundi soir à Cahors. Il a pris possession de son poste.

Fête de la Pentecôte

La grande fête de la Pentecôte a été célébrée dans les églises de Cahors, au milieu d'un grand concours de fidèles.

A la cathédrale, le sermon a été prêché par M. l'abbé Gary, aumônier des dames de Gramat, qui, dans un style d'où la simplicité n'excluait pas l'éloquence, a montré comment l'âme se vivifie et se sanctifie par son union avec le St Esprit. M. l'abbé Gary a conquis tous les suffrages en traitant ces matières si abstraites d'une façon qui les rendait accessibles à tous.

Le sermon a été suivi, selon l'usage, de l'ostension de la Ste Coiffe, la relique insigne dont s'honore la cathédrale de Cahors.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Concours littéraire, scientifique et artistique

PROGRAMME

Article 1^{er}. — Un Concours public est ouvert par la Société des Etudes du Lot, pour l'année 1894.

Art. 2. — Tous les travaux présentés au Concours devront, à peine d'exclusion, intéresser le Quercy.

Art. 3. — Des médailles d'or ou de vermeil seront décernées, selon l'importance des ouvrages :

- 1° A un travail historique ;
- 2° A une monographie (1) ;
- 3° A une biographie (2) ;
- 4° A un travail scientifique ou à l'histoire d'une industrie du département du Lot ;
- 5° A des collections de notes historiques, d'inscriptions, de chants populaires, de légendes, etc. ;
- 6° A un travail artistique (peinture, sculpture, dessin, photographie, musique, etc.) ;
- 7° A une œuvre littéraire (poésie ou prose), en français ;
- 8° A une œuvre littéraire (poésie ou prose), en idiôme quercynois.

Art. 4. — Des médailles d'argent ou de bronze pourront en outre être accordées comme second et troisième prix.

Art. 5. — Les travaux présentés devront être inédits.

Art. 6. — Les manuscrits ne seront pas rendus.

Art. 7. — Tous les ouvrages destinés au Concours devront être adressés franco, avant le 1^{er} mars 1894, soit au Président semestriel, soit au Secrétaire général de la Société.

Ils ne devront porter aucun nom, mais seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Art. 8. — Le jury chargé d'apprécier les travaux sera composé en majorité de personnes étrangères à la Société.

Art. 9. — Les enveloppes contenant l'adresse des auteurs des ouvrages qui auront obtenu une médaille ou une mention honorable, seront ouvertes immédiatement après la décision du jury ; les autres seront détruites.

Art. 10. — Seront rejetés du Concours : Les ouvrages qui attaqueraient la religion ou le gouvernement ;

Ceux qui traiteraient de questions politiques ou religieuses ;

Ceux qui blesseraient les mœurs ou les bienséances ;

Ceux enfin dont les auteurs se feraient connaître avant le jugement définitif, ou pour lesquels ils solliciteraient ou feraient solliciter.

Art. 11. — La Société des Etudes se réserve le droit de faire imprimer, dans son Bulletin, en totalité ou en partie, les travaux couronnés.

Art. 12. — Les médailles seront décernées dans le courant du mois de mai 1894.

Certifié conforme :

Le Secrétaire général,

JUSTIN GARY.

(1) Les monographies devront se rapporter à une région, à une commune, à un établissement ou à un monument du Quercy.

Les monographies communales devront comprendre :

- a La description de la commune (orographie, hydrographie, géologie, statistique, etc.) ;
- b L'histoire de la commune, en indiquant les pièces à l'appui ;
- c Une étude sur les monuments qu'on y rencontre ;
- d Les légendes, les dictons, les usages locaux

(2) Les études biographiques et historiques devront concerner un personnage du Quercy ou des faits antérieurs à 1789.

Une erreur judiciaire

Rigal, celui qui a été condamné à huit ans de travaux forcés et à la rélegation perpétuelle, a fait connaître que le vol commis chez les époux Salgues de Fages avait été perpétré par lui.

François Delvit, domestique chez ces derniers fut arrêté comme ayant été l'auteur de ce vol, qui consistait en deux billets de banque de 100 francs.

Delvit, troublé par les questions du juge d'instruction, avoua qu'il était le voleur. La police correctionnelle le condamna, le 24 novembre dernier, à huit mois de prison.

Le parquet s'est empressé de faire les démarches nécessaires pour que Delvit fut mis en liberté, ce qui a eu lieu par un décret du président de

la République, le 18 avril dernier.

Delvit n'a pas moins fait 5 mois de prison et qu'est-ce qui le dédommagera de ces longues souffrances morales et du préjudice matériel que cette erreur judiciaire lui a causé ?

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Cieutat, conseiller à la cour d'Agen
Audience du 20 mai 1893

Vols qualifiés

Dans l'affaire des vols qualifiés qui a tenu les deux dernières audiences des assises, le Jury ayant rapporté un verdict affirmatif, la Cour a prononcé les condamnations suivantes :

Rigal, à 8 ans de travaux forcés et à la rélegation.

Blaviel, à 8 ans de travaux forcés, à la rélegation et à la déchéance paternelle.

Bramarie à cinq ans de prison.

Faurie et Guiraudet à 3 ans de prison.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Dimanche, *Orphée aux Enfers* et le *Sourd*, ont été interprétés d'une manière très satisfaisante. Tous les acteurs se sont montrés à la hauteur de leur rôle.

Nos félicitations à M. Guyot pour ce nouveau succès.

La campagne théâtrale étant près de finir, je crois être ici le fidèle interprète des sentiments du public cadurcien à l'égard du sympathique directeur, en disant que nous serions heureux de le revoir l'année prochaine et que nous faisons des vœux pour que le conseil municipal l'y encourage en lui votant une subvention.

Jeudi 25 Mai

Représentation extraordinaire

MAM'ZELLE NITOUCHE

Opéra bouffe en 4 actes

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 25 MAI 1893

de 4 à 5 heures du soir (*Allées Fénélon*)

Marche du Figaro	Wittmann.
Stradella (ouverture)	Flotow.
Sur la plage (valse)	Waldteufel.
Guillaume Tell (Fant ^{ie})	Rossini.
Mathilde (polka)	Jacob.

ETUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué,
à Cahors Place du Palais de Justice,
Successeur de M^e Léon TALOU.

Erratum

Dans le numéro de samedi six mai courant VENTE Trotzier Roucanières, lire à la formation des lots.

Premier lot

Le premier lot se composera des articles un et trois des biens de la mineure Trotzier.

Deuxième lot

Le deuxième lot se composera des articles deux, quatre et cinq des mêmes biens.

Signé : C. SAUTET.

Le meilleur gargafif connu est la *Tisane Dussolin*. Il est en même temps rafraîchissant et fortifiant. Il suffit d'en prendre le matin à jeun une cuillerée à café.

L'INSTITUT des BÉGAÏEMENTS ouvre cours pour corriger le

Bégaïement

ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

le 19 juin

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

BULLETIN FINANCIER

du 24 Mai 1893

Après un bon début, on réactionne un peu. Il n'y a rien d'étonnant du reste à ce que la hausse qui s'est faite depuis quelques jours amène des réalisations.

Du reste, Londres si brillant hier nous envoie des cours faibles. Bien entendu, ce sont les fonds étrangers qui sont le plus influencés. Par contre Berlin est très ferme. Il est évident que le marché de Londres ne saurait se remettre du jour au lendemain après la crise australienne.

Vienne est lourd.

Le 3 0/0 débute à 97.55 et finit à 97.42 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes.

Le Foncier est à 962.50. L'inter, ellation qui doit avoir lieu à son sujet au Sénat n'exerce aucune influence sur la clientèle de cet établissement. Le Lyonnais est ferme à 762.50

Bonne tenue du comptoir National d'Escompte et de la Société générale.

Le Suez est à 2712.50. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale un dividende de 99.068. par action soit 92.336 net.

Les fonds étrangers débutent bien mais faiblissent ensuite sur Londres.

L'Italien est à 92.47 1/2, l'Extérieure fluit à 66 1/32.

Les fonds Ottomans se montrent un peu hésitants on fait courir des bruits de maladie du Sultan. Le Portugais cote 23. C'est un cours trop élevé.

En Banque, l'obligation de la Cie Nationale de l'Equateur manifeste de bonnes tendances. Ni le gouvernement Equatorien, ni la Cie de l'Equateur ne sont responsables des obligations Guayaquil. Les obligataires ne devant s'en prendre qu'à eux de n'avoir pas fait l'échange dans les délais prescrits,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES A TOULOUSE

Du 21 au 29 mai 1893

A l'occasion des Fêtes qui auront lieu à Toulouse, du 21 au 29 mai 1893, la Compagnie d'Orléans a décidé :

1° D'accord avec la Compagnie du Midi, de rendre valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 30 mai, les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés, du 20 au 29 mai inclus, pour Toulouse.

2° De faire délivrer, du 20 au 29 mai inclus, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, et valables pour le retour jusqu'au 30 mai inclus :

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kilomètres au moins de Toulouse et de Montauban, seront ceux du Tarif général, réduits de 30 %. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, ces prix seront ceux du Tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général réduits de 30 % pour 75 kilomètres.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer sur le réseau d'Orléans, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

Ce n'est pas seulement contre l'influenza, la fièvre, les névralgies, les maux de tête que les capsules de QUININE de PELLETIER exercent leur action sûre et rapide, elles sont aussi souveraines dans la courbature, le lumbago, les fièvres, le rhumatisme et la fatigue.



VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les accès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈPPE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Mettre de la teinture d'iode dans du Sirop anti-scorbutique et baptiser ce mélange de Sirop de Raifort iodé préparé à froid, n'a aucune analogie avec le Sirop de Raifort iodé de GRIMAUD ET Cie, préparé sur une grande échelle avec des soins méticuleux et des appareils tout à fait spéciaux. Le Sirop de Raifort iodé de GRIMAUD ET Cie, dans lequel l'iode est combiné à froid avec le suc des plantes antiscorbutiques, n'a pas la causticité de l'iode, il agit à merveille chez les enfants mous, lymphatiques, privés d'appétit, souffrant des gourmes, d'éruptions de la peau ou de l'inflammation des glandes du cou. Exiger le nom GRIMAUD ET Cie, gravé en relief sur l'enveloppe.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G. Enclume de Fer Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (21 mai 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^e classe	OMNIBUS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 ^h soir	9 ^h mat	8 ^h soir	11 35s.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 ^h 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 20	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	11 7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	11 7 42
Cieureac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. 1 32s.	11 10s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^e classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25	—	6 ^h »	—	9 ^h 25	6 ^h 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	5 »	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 47	—	—	12 13	8 54
Cieureac.....	—	5 56	—	—	12 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	6 8	—	—	12 33	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 16	8 46	—	12 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37s.	10 55	9 17m.	—	12 27
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 49
PARIS.....	arrivée. 4 37m.	—	10 24m.	—	—	11 38

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 30
Mercuès.....	6 54	1 47	6 53
Arrêt Douelle	6 58	»	6 57
Parnac.....	7 5	1 15	7 5
Luzech.....	7 11	1 22	7 11
Castelfranc.....	7 24	1 35	7 23
Arrêt Prayssac	7 27	»	7 26
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 34
Duravel.....	7 43	1 54	7 41
Solarac-Touzac	7 51	2 3	7 49
Fumel.....	8 »	2 13	7 58
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 4
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	5 55	14 39	7 40
— Express.	7 40	»	»
BORDEAUX. — »	»	6 10	8 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 35	3 57	9 11
Solarac-Touzac	8 45	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 28
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 34	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 36	»	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 45	14 29	5 23
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 51	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadelleine.	9 39	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	14 10	5 23
Lamadelleine.	7 59	11 22	5 34
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 12	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 54	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabessut, halte.	9 44	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

Compagnie Générale des Cycles
Société Anonyme au Capital de Un Million
Vend, avec Garantie, des Vélocipèdes de toutes les principales Marques FRANÇAISES et ANGLAISES.
PAYABLES en DIX MOIS
S'adresser à la Compagnie, 23, Avenue des Champs-Élysées, 23, PARIS.
Cahors : M. PAUL BOUZERAND, 31, rue Nationale.

PURGATIFS et DÉPURATIFS
ENGORGEMENTS d'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.
TRÈS CONNUS ET SÛRS, SONT LES SEULS À ÊTRE NOMMÉS
Exiger les Véritables
avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du Docteur FRANK
1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)
Notices dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

A VENDRE une excellente Machine à réaction à deux cylindres (de la maison Alauzet), munie de tous ses accessoires. En excellent état, vitesse quatre mille à l'heure. Format du Figaro. S'adresser à l'agence Havas, à Nantes.

A LOUER
UN APPARTEMENT
AU 1^{er} ÉTAGE
Maison LUTZY, aux Hortes

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE
BI-CARBONATÉE SODIQUE
de
Saint-Julien de Jordanne (Cantal)
Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30
La caisse de 21 bouteilles... 6 00
S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.
M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A VENDRE

LA VIGNE de M. Andrieu Montaudé, située faubourg Cabessut, à 10 minutes de la ville. Vigne replantée et greffée, en plein rapport, maison comprenant chambre, cuisine, grenier, cave. Jardin potager, fruits de toute espèce, tonnelles, eau à boire, eau pour arrosage. S'adresser, pour visiter, à M. Fournier, capitaine en retraite, 91, boulevard Gambetta, au 1^{er}, tous les jours, de midi à cinq heures.

A VENDRE également, Salon complet Louis XIV, piano Erart à cordes obliques, pendule, fauteuils, lits, tables de nuit, suspension en cuivre massif et différents autres objets.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloché.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)
UNE MAISON
composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24
Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.